



Bilan et Préconisations

Étude de l'état
de conservation matériel
des biens culturels mobiliers
du patrimoine public
de Basse-Normandie



CENTRE RÉGIONAL
DE CONSERVATION-RESTAURATION
DES BIENS CULTURELS
DE BASSE-NORMANDIE

Sommaire



Sommaire

Introduction	5
Contexte régional	
> Communes et patrimoine	8
> Institutions patrimoniales	
› Archives	10
› Bibliothèques	12
› Musées	14
Étude de l'état de conservation des biens culturels	
> Enquête	18
> Évaluation « une journée - un site »	20
> Méthode d'évaluation	22
> Risques associés au territoire	24
> Plan de prévention des risques (PPR)	25
> Risques associés à l'édifice	26
> Risques liés à l'environnement immédiat	
Facteurs de dégradation des biens culturels	
› Le climat	28
› La lumière et ses rayonnements	30
› Les infestations et contaminants biologiques	31
› Les polluants	32
› Les matériaux constitutifs des biens culturels	33
› L'homme	33
> Elaborer un plan d'urgence pour le sauvetage des biens culturels	34
> Équipements d'intervention d'urgence	35
Bilan et préconisations	
> Bilan « une journée = un site »	38
> Bilan par type d'institution	41
> Quantification des actions à conduire	42
> Coût de la préservation	46
Conclusion	49
Remerciements	50

“ Les biens culturels sont l’expression ou le témoignage de la création humaine ou de l’évolution de la nature et qui ont une valeur ou un intérêt archéologique, historique, artistique, scientifique ou technique. ”

Définition de l’UNESCO

Introduction

Le **patrimoine culturel** est **fragile** et **vulnérable**, le temps transforme inexorablement la matière. Chaque élément du patrimoine est singulier et irremplaçable, les productions du passé ne se renouvellent pas.

Cependant, chaque jour, des hommes et des femmes créent le patrimoine de demain. Productions innovantes ou visions renouvelées de ce que sera le **patrimoine futur** qui devra, lui-aussi, être transmis aux générations suivantes.

Que choisir ? Comment choisir ? La réponse est un véritable défi !

Des professionnels, dûment formés à la conservation du patrimoine, assistent les autorités responsables dans la gestion des biens culturels dont ils ont la garde.

La **conservation** consiste à :

- › conserver, inventorier, documenter et étudier le patrimoine,
- › enrichir le patrimoine,
- › valoriser et faire connaître à un large public le patrimoine culturel.

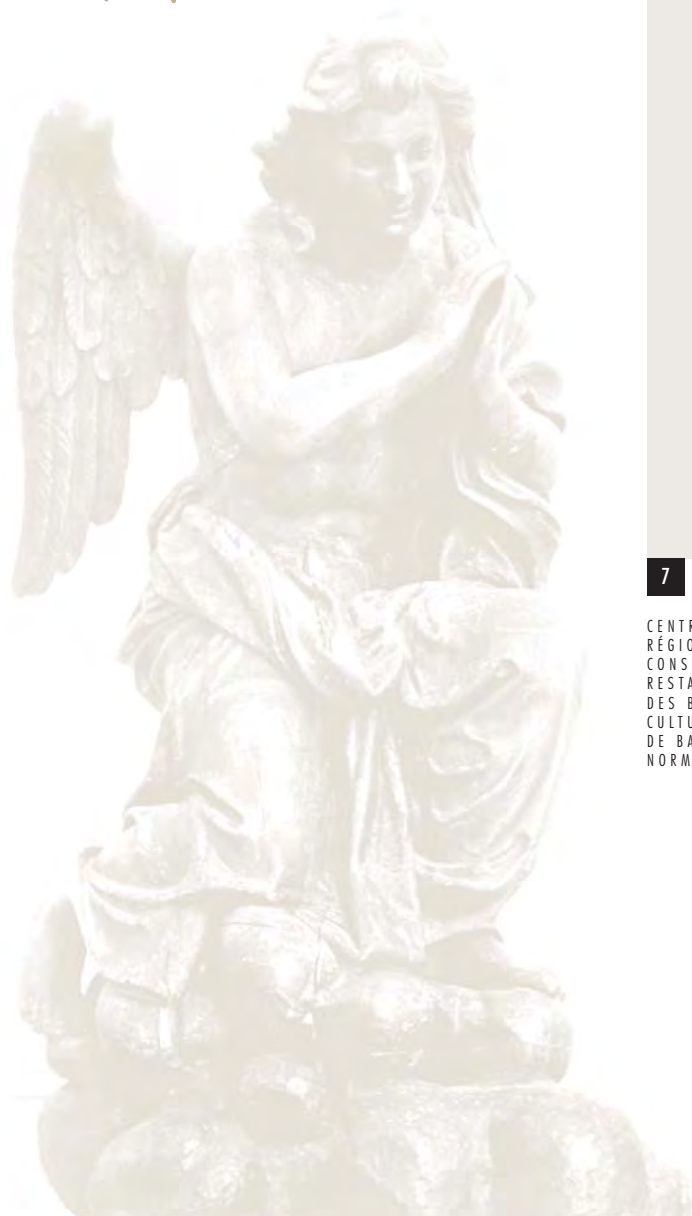
La **conservation préventive** concerne toutes les actions à mettre en œuvre sur des ensembles d'objets pour prévenir, ralentir ou stopper les facteurs de dégradation ; elles sont destinées à assurer la préservation du patrimoine culturel en réduisant les risques liés à l'environnement dans lequel les biens culturels sont placés.

La **conservation-restauration** s'applique à un objet à la fois. C'est l'ensemble des actions, effectuées par un spécialiste, qui stabilise un objet altéré et le rend compréhensible en respectant son intégrité historique et esthétique.

Dans la perspective d'**établir des orientations stratégiques visant à favoriser l'implantation, puis le développement de politiques de gestion de la préservation des biens culturels**, Normandie Patrimoine, centre régional de conservation-restauration des biens culturels de Basse-Normandie, a considéré comme nécessaire de s'appuyer sur les données d'un premier diagnostic. À cet effet, l'association a bénéficié du soutien financier du Conseil Régional de Basse-Normandie et du concours de l'État.

Cette étude relative à l'**état de conservation des biens culturels mobiliers du patrimoine public de Basse-Normandie** a été conduite de 2000 à 2005. Son objectif est de permettre aux gestionnaires scientifiques et administratifs de mieux apprécier les phénomènes dangereux qui peuvent conduire à la dégradation puis à la perte du patrimoine dont ils ont la charge.

Contexte régional



7

CENTRE
RÉGIONAL DE
CONSERVATION
RESTAURATION
DES BIENS
CULTURELS
DE BASSE-
NORMANDIE

Communes et patrimoine

“ On dénombre 1 814 communes réparties dans les 3 départements bas-normands et 959 lieux de culte utilisés au moins 1 fois par mois. ”

La Basse-Normandie figure parmi les régions qui présentent, sur le plan du patrimoine immobilier, une étonnante densité et diversité.

Ainsi se côtoient de petites églises et de modestes maisons rurales caractéristiques des usages et de la vie dans les villages et un patrimoine monumental : abbaciales romanes, cathédrales, châteaux-forts, manoirs ou encore stations balnéaires et sites industriels aujourd'hui reconnus pour leur intérêt patrimonial.

Le patrimoine bâti n'entre pas, en tant que tel, dans le cadre de cette étude. En revanche, les édifices qui abritent les biens culturels constituent un élément déterminant pour leur préservation.

L'église, la mairie et l'école marquent le cœur du village et constituent le **noyau identitaire** des communes.

Ces ensembles, très importants en nombre, constituent l'essentiel des lieux de conservation du patrimoine communal qui se caractérise par sa variété.

Présents de manière récurrente, les **grands domaines patrimoniaux** sont :

- › les archives,
- › le matériel pédagogique des écoles,
- › les objets mobiliers des églises où sont largement représentés les beaux-arts tels que la sculpture et la peinture.

Par ailleurs, les bibliothèques et les musées constituent, de par leur statut, des équipements dédiés à la conservation.



COMMUNES DE BASSE-NORMANDIE

Nombre de lieux de culte par commune :

■ 1 ■ 2 ■ 5 ■ 10



0 10 20 km

Source : Inventaire communal - 1998 - INSEE
Réalisation : Normandie Patrimoine, novembre 2005

Le nombre d'objets classés et inscrits au titre des Monuments Historiques est d'environ **3 638 objets classés** et **18 654 objets inscrits**, répartis comme suit :

- > **Calvados** :
888 objets classés et 2 790 objets inscrits (données 2000).
- > **Manche** :
1 493 objets classés et 13 208 objets inscrits (données 2005).
- > **Orne** :
1 257 objets classés et 2 656 objets inscrits (données 2005).



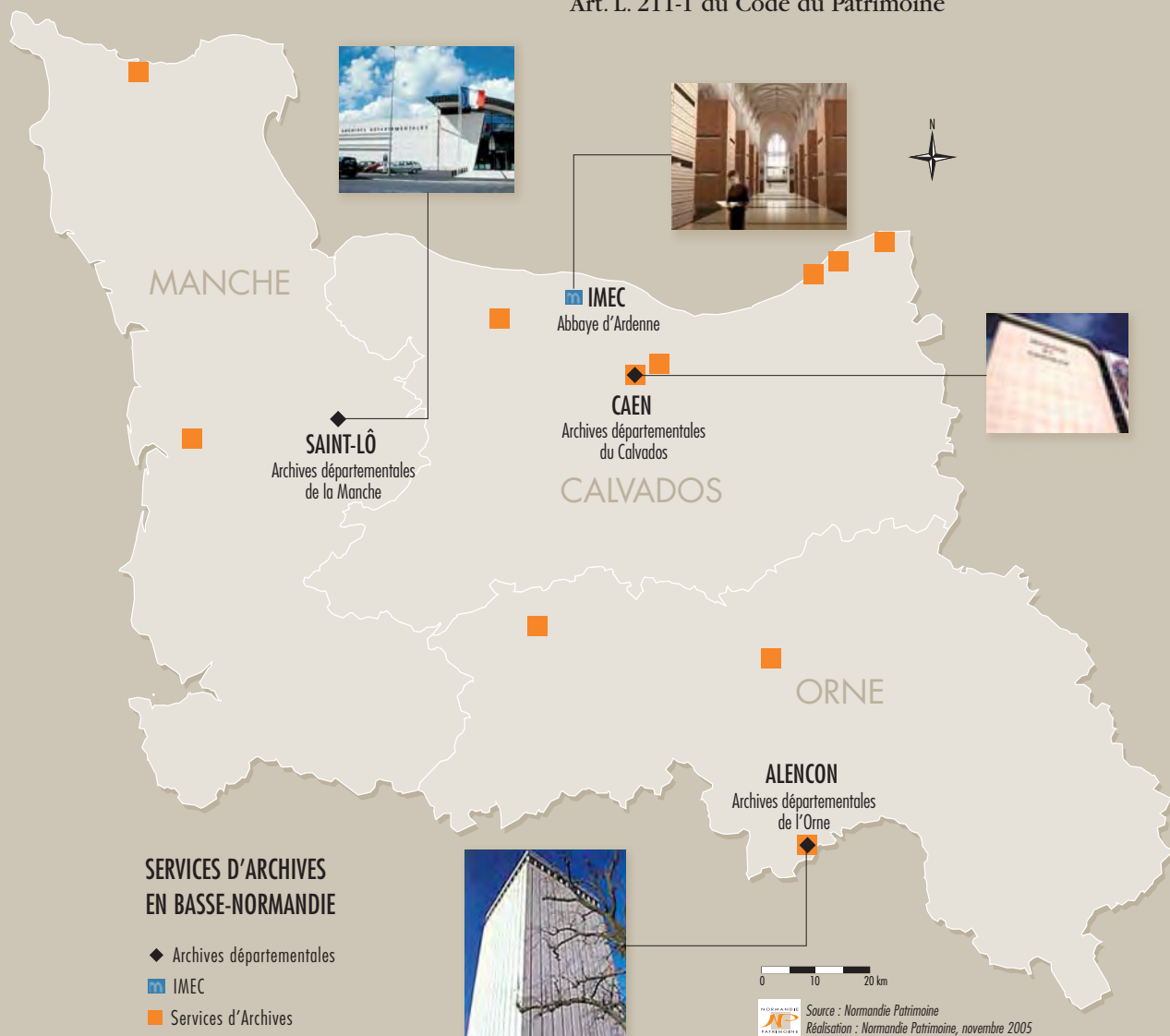


Institutions patrimoniales

> Archives

“ Les archives sont l’ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l’exercice de leur activité. ”

Art. L. 211-1 du Code du Patrimoine





Les archives communales sont des archives publiques, imprescriptibles et inaliénables. Elles sont une source indispensable pour étudier l'histoire et constituent la mémoire collective. Les archives contemporaines sont appelées à devenir un jour historiques.

Les archives des communes de moins de 2 000 habitants sont obligatoirement déposées au service d'archives du département, sauf dérogation accordée par le Préfet sur demande du maire.

Un fonds d'archives historiques peut-être constitué de l'état-civil ayant plus de 150 ans, des plans et des registres cadastraux, des registres de délibérations et d'arrêtés et tout document de 100 ans. Parfois des archives privées qui présentent, pour des raisons historiques, un intérêt public, sont à ce titre classées comme archives historiques.

Les services d'archives en Basse-Normandie sont :

- > **3 services d'Archives départementales** (Alençon, Caen, Saint-Lô).
Les Archives départementales ont pour missions de collecter, classer, conserver, communiquer et mettre en valeur les documents d'archives qui leur sont confiés. Elles collectent principalement des archives publiques provenant des administrations, des collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, Communes), des établissements publics et des officiers ministériels installés dans les départements.
- > **11 services d'archives communales** ou de communauté d'agglomération.
- > **2 antennes du Ministère de la Défense** :
l'une à Cherbourg et l'autre à Caen.
- > **l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC)**. Créé en 1988, il assure la conservation et la mise en valeur de la toute première collection privée d'archives contemporaines en France. Consacré aux principales maisons d'édition, aux revues et aux différents acteurs de la vie du livre et de la création (éditeurs, écrivains, artistes ou chercheurs), il permet ainsi à un très important patrimoine privé d'être ouvert à la recherche dans le cadre d'une mission publique d'intérêt scientifique.



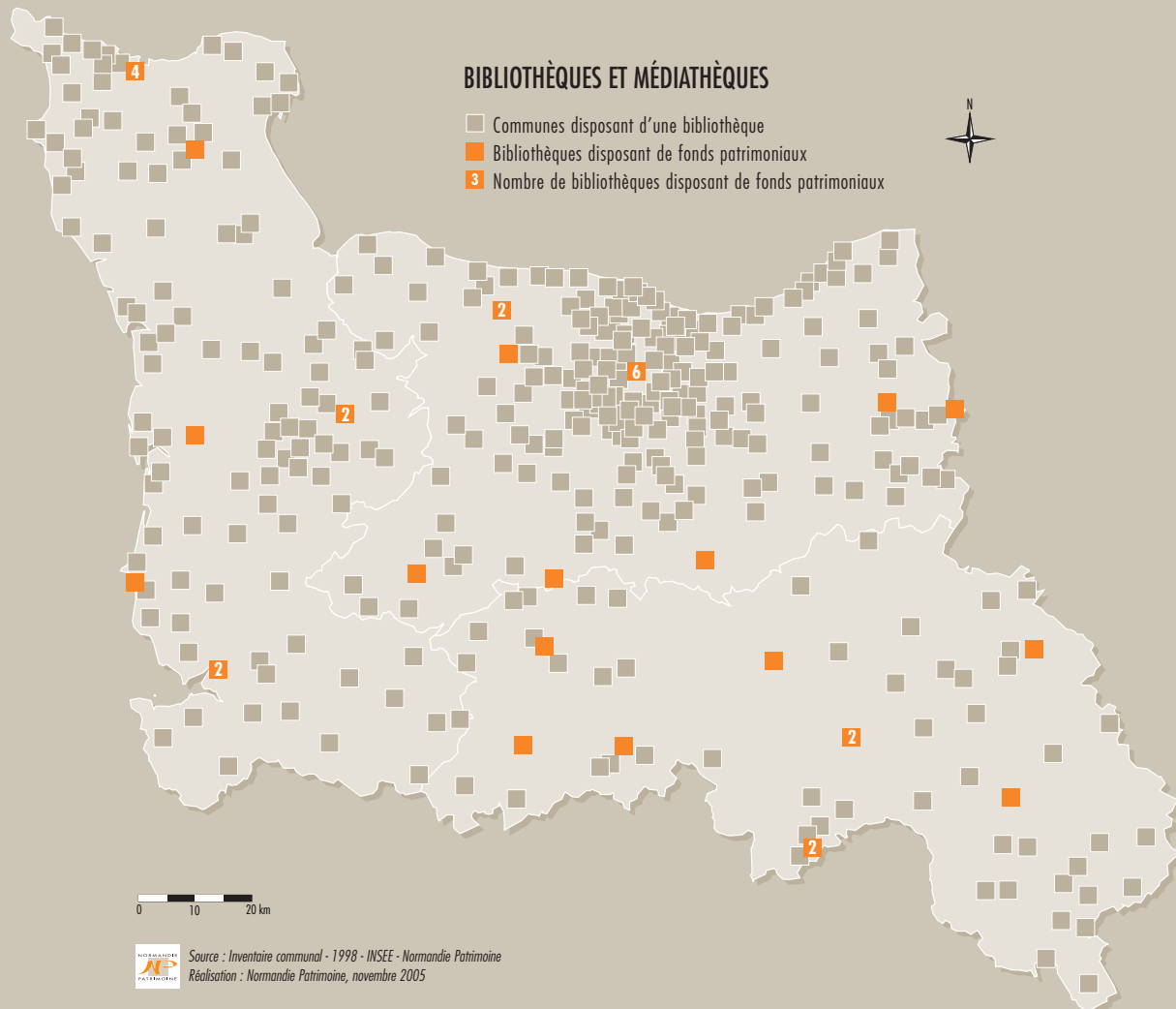
Institutions patrimoniales

> Bibliothèques et médiathèques

“ Le fonds patrimonial d’une bibliothèque se caractérise traditionnellement par l’ensemble des documents antérieurs à 1811. ”

Cependant, en fonction de l’importance d’un fonds dans l’histoire locale, certains professionnels peuvent inclure une partie du XX^e siècle.

La Basse-Normandie compte **360 bibliothèques** parmi lesquelles **35 possèdent un fonds patrimonial**.





Un patrimoine exceptionnel souvent méconnu.

En 2004, le Ministère de la Culture et de la Communication a lancé un **Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit (PAPE)**. Mis en œuvre par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) avec le concours de la Direction du Livre et de la Lecture, il se développe autour de deux axes :

- > un état des collections patrimoniales,
- > des plans d'actions pour le patrimoine écrit déclinés sous la forme de projets régionaux.

“ Les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes. Leur activité est soumise au contrôle technique de l'état. „

Art. L. 310-1 du Code du Patrimoine



Magasin - Fonds ancien

Magasin - Presse locale - Fonds ancien



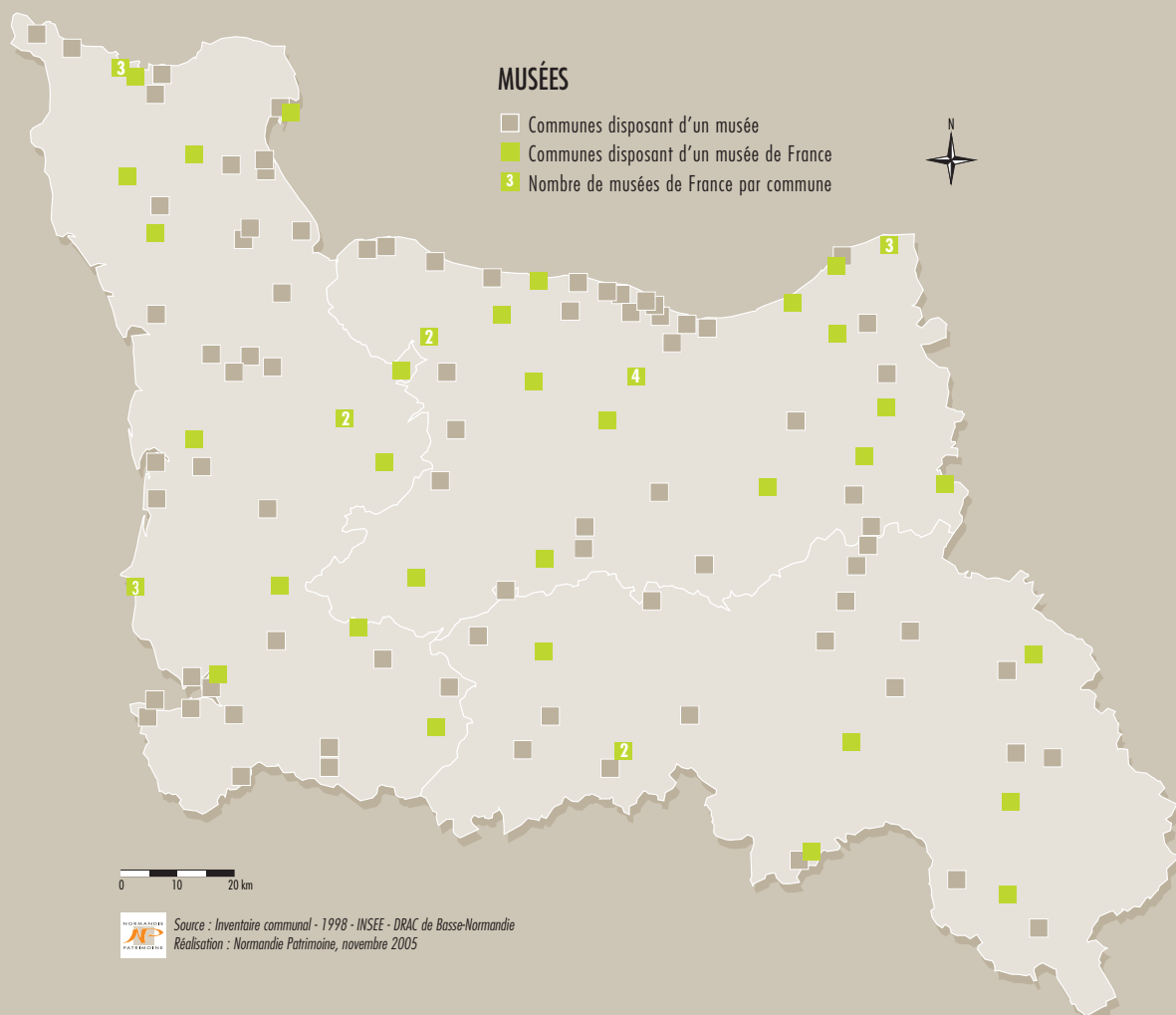
Institutions patrimoniales

> Musées

“ Est considérée comme musée toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. ”

Art. L. 410-1 du Code du Patrimoine.

La Basse-Normandie compte **125 musées dont 50 ont reçu l'appellation « musée de France »**, en application des dispositions de l'article 18-II de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002.





Tout musée ayant reçu l'appellation « musée de France » confère à ses collections un caractère imprescriptible et inaliénable dont l'inventaire est établi et dans lequel est précisée l'origine de propriété des biens.

L'inventaire des biens affectés aux collections d'un musée de France est un document unique, titré, daté et paraphé par le professionnel responsable des collections. Ce document répertorie tous les biens par ordre d'entrée dans les collections.

“ Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans. „

Art. L. 451-2 du Code du Patrimoine.

L'inventaire est conservé dans les locaux du musée. Une copie est déposée dans le service d'archives compétent. L'un comme l'autre doivent être mis à jour une fois par an.

Le **Conseil International des Musées (ICOM)** définit à travers un code de déontologie, les normes minimales de pratiques et de performances professionnelles pour les musées et leur personnel :

- › Les musées assurent **la protection, la documentation et la promotion** du patrimoine naturel et culturel de l'humanité.
- › Les musées qui détiennent **les collections**, les conservent dans l'intérêt de la société et de son développement.
- › Les musées détiennent des **témoignages de premier ordre** pour constituer et approfondir les connaissances.
- › Les musées contribuent à **la connaissance, à la compréhension et à la gestion** du patrimoine naturel et culturel.
- › Les musées travaillent en **étroite coopération avec les communautés** d'où proviennent les collections, ainsi qu'avec les communautés qu'ils servent.

L'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie) et la Région favorisent le développement du Réseau des musées de société pour accompagner les échanges de compétence professionnelle entre musées, les assister et les soutenir dans la réalisation de leur inventaire.



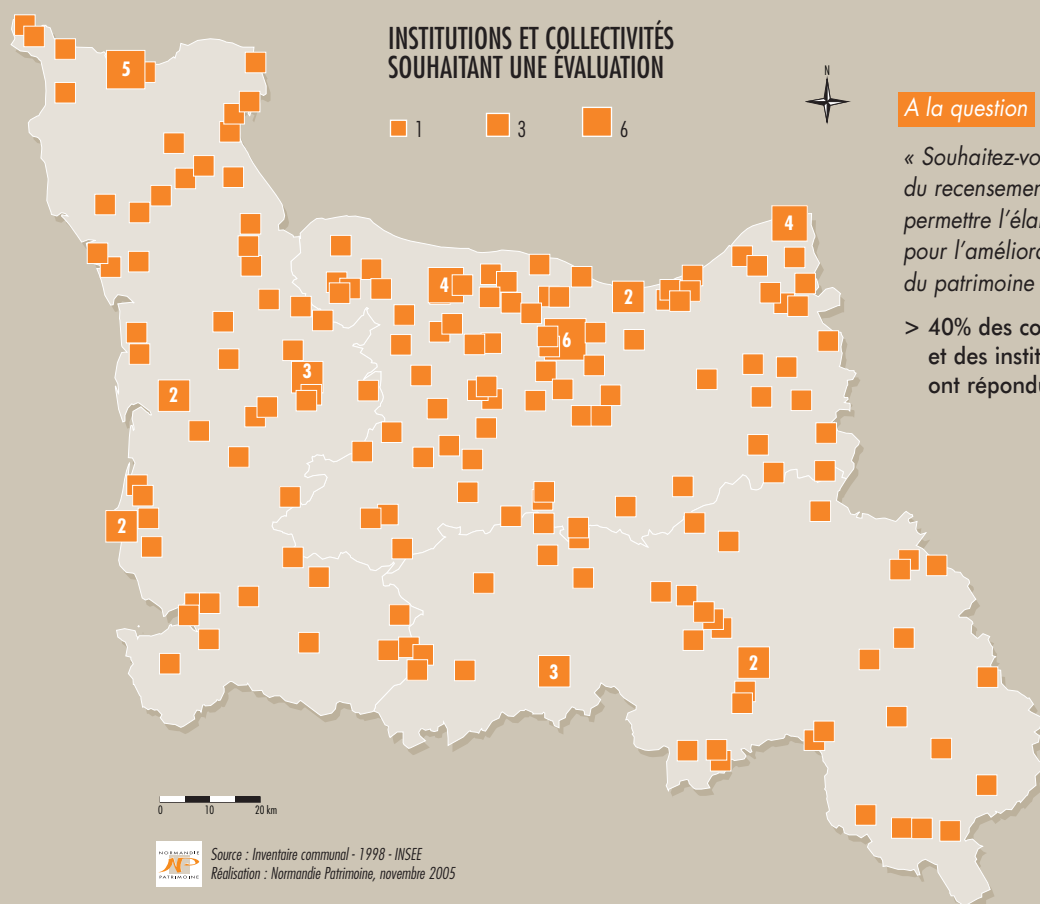
Étude de l'état de conservation des biens culturels

Enquête

“ La 1^{ère} étape de l'étude s'est appuyée sur un questionnaire auto-administré adressé à 2 080 institutions et communes. ”

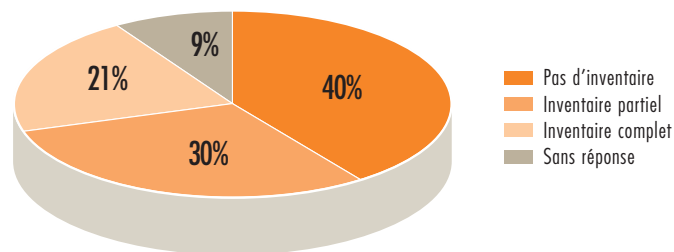
Objectifs de l'enquête

- > **Identifier les lieux de conservation et la typologie** des biens culturels mobiliers détenus par les institutions patrimoniales et les communes.
- > **Cerner les typologies d'objets les plus vulnérables.**
- > **Connaître les besoins exprimés par les institutions détentrices** de ce patrimoine en terme de formation et d'information dans le domaine de la conservation.





> Seule une liste exhaustive d'inventaire qui établit une identification précise des objets permet d'en garantir la bonne gestion.



A la question

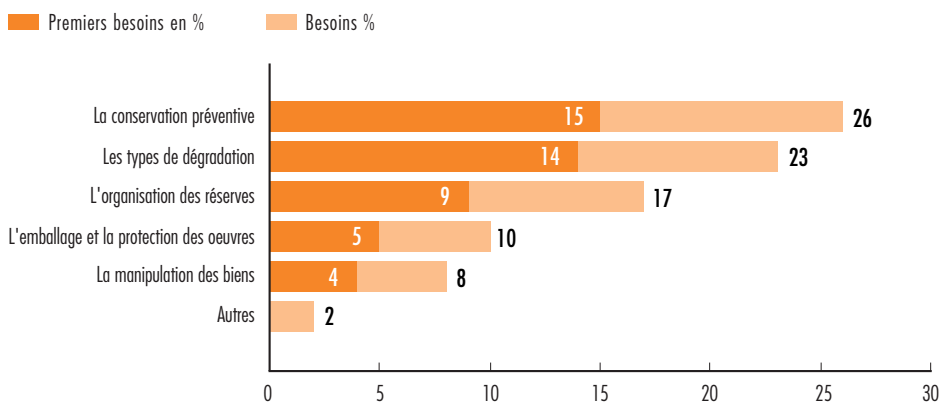
« Un inventaire de votre patrimoine a-t-il été réalisé. Si oui, est-il complet ou partiel ? »

> 70% des communes et des institutions ont répondu n'avoir qu'un inventaire partiel ou n'avoir pas d'inventaire.

A la question

« Dans quels domaines pensez-vous avoir besoin de formation ? »

> 41% des collectivités et institutions ont exprimé au moins un besoin.



Les résultats de cette enquête ont été publiés par Normandie Patrimoine en 2003.

Évaluation

« une journée - un site »

“ Entre 2001 et 2005, 72 édifices répartis sur 50 sites ont fait l'objet d'une évaluation. ”

Par site, il est entendu :

> **Institution patrimoniale** : l'ensemble du patrimoine mobilier conservé dans les différents bâtiments constitutifs de l'institution patrimoniale a fait l'objet d'une évaluation.

ou

> **Commune** : l'ensemble des biens culturels mobiliers présents dans les différents bâtiments communaux a fait l'objet d'une évaluation.

Les sites retenus dans le cadre de l'étude sont représentatifs du contexte régional et doivent permettre l'extrapolation des résultats à l'ensemble de la Basse-Normandie.

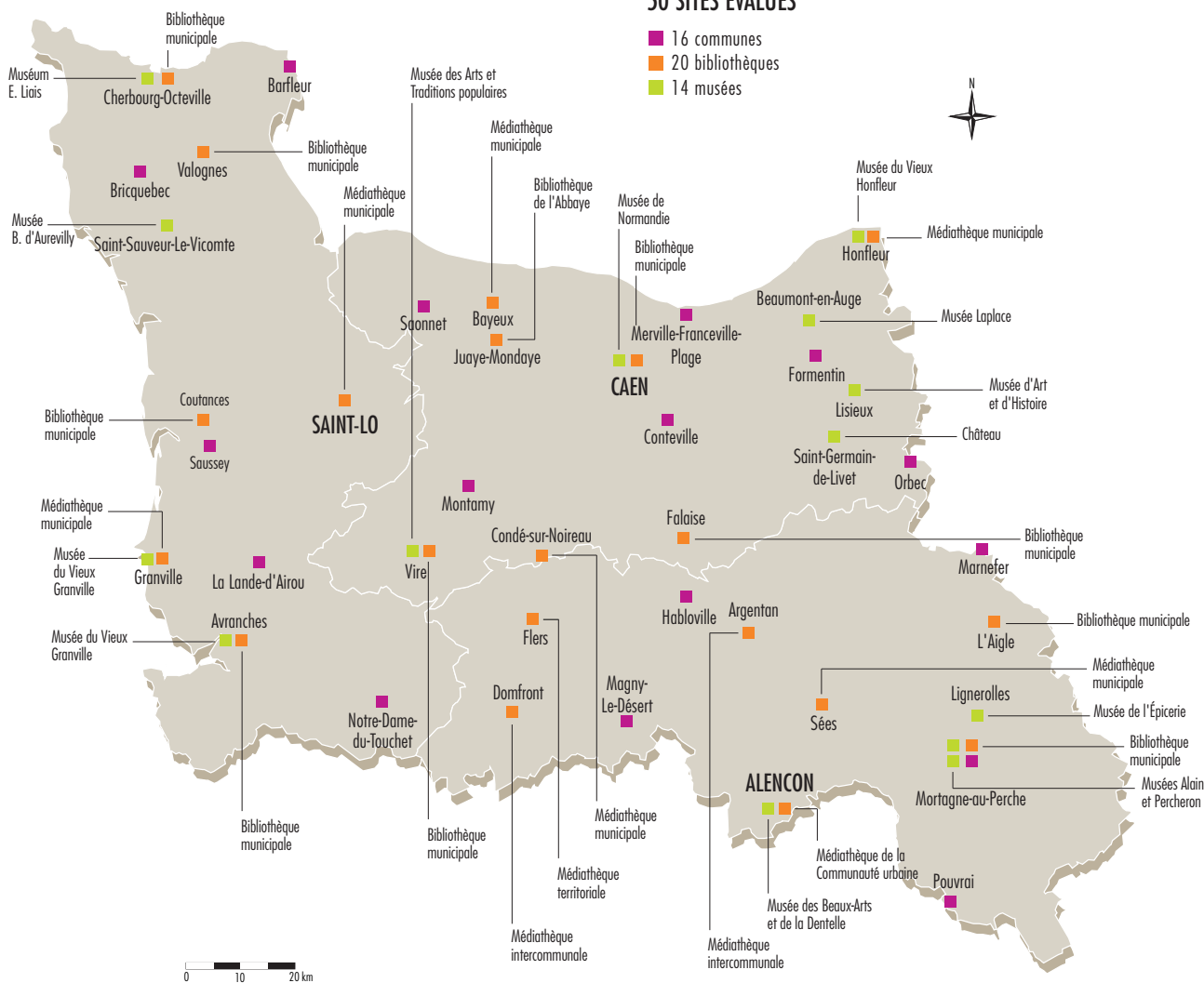
Les choix opérés ont été effectués à partir de la répartition géographique, la taille des communes, les typologies de biens culturels détenus et, enfin, la présence de personnel scientifique ou non.

Chaque site évalué a donné lieu à un rapport personnalisé présentant le bilan détaillé de l'évaluation.



50 SITES ÉVALUÉS

- 16 communes
- 20 bibliothèques
- 14 musées



Source : Normandie Patrimoine
Réalisation : Normandie Patrimoine, novembre 2005

> **16 communes** sur 1 814 communes soit :

- > **3 communes** de plus de 2 000 habitants,
- > **13 communes** de moins de 500 habitants.

> **20 bibliothèques** sur 35 possédant un fonds patrimonial.

> **14 musées** sur 125 musées dont **13 musées de France** sur 50.

Méthode d'évaluation

“ Le développement de la méthode est le fruit d'un travail de collaboration validé par le Conseil Scientifique de Normandie Patrimoine. ”

Une équipe de spécialistes en conservation et en restauration a collecté des informations sur site.

La collecte des données a été effectuée à l'aide de **formulaires conçus spécifiquement pour l'étude** ; les informations collectées ont été intégrées dans une base de données informatique.

Divers champs d'analyse ont été pris en compte lors des évaluations afin d'établir un premier diagnostic. Ils concernent les **trois points suivants** :

1. Recensement des indicateurs de risques qu'ils soient soudains ou lents.

> **Risques associés au territoire**, données intégrées à un Système d'Information Géographique (SIG).

> **Risques associés à l'édifice** :

- › le clos et le couvert,
- › les fenêtres et les portes,
- › les équipements,
- › l'entretien et la maintenance.

> **Risques liés à l'environnement immédiat** des biens culturels (taux d'humidité, lumière, etc.).

> **Risques liés aux infestations et aux contaminants biologiques.**



2. État de conservation matériel du patrimoine mobilier.

> **Les typologies des biens culturels** examinés sont les suivantes :

- › céramiques et verres,
- › métaux,
- › objets composites et ethnographiques,
- › patrimoine documentaire,
- › peintures,
- › photographies et arts graphiques,
- › sciences naturelles,
- › sculptures et mobilier,
- › textiles.

> **L'examen** a été effectué soit pièce à pièce et les objets ont été comptés ; soit par sondage dans des lots homogènes d'objets et leur nombre a été estimé ou mesuré en mètres linéaires.

3. Définition des actions prioritaires à mettre en œuvre en vue d'améliorer la préservation du patrimoine mobilier.

> Les actions de **conservation préventive** à initier sont :

- › la réduction des risques liés à l'environnement immédiat des biens culturels,
- › le tri et le déplacement,
- › le rangement et le mode de présentation,
- › le conditionnement,
- › le dépoussiérage.*

> Les actions de **conservation** :

- › la documentation,
- › l'examen périodique,
- › le marquage.

> Les actions en **conservation curative** et en **restauration** :

- › la stabilisation, désinsectisation et désinfestation,
- › la consolidation et la restauration des matériaux constitutifs.

Des formations sont à mettre en place, avec l'ensemble des partenaires institutionnels en région, pour permettre la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la préservation du patrimoine culturel.

* Le dépoussiérage est un travail de spécialistes en conservation-restauration pour certaines typologies d'objets telles que : photographies, peintures, documents graphiques, certains objets ethnologiques, etc.



Risques associés au territoire

“ Un sinistre est un évènement inattendu qui met les biens culturels en danger. ”

Aucune institution ne peut exclure une telle éventualité ou en être à l'abri.

Toute institution détentrice de patrimoine culturel devrait connaître les aléas susceptibles de provoquer un sinistre et **devrait accorder une large place à la prévention des risques dans sa politique de gestion.**

Le terme « **aléa** » désigne la probabilité que survienne un phénomène ou un évènement pouvant être dangereux.

Le terme « **vulnérabilité** » se réfère au degré des dommages ou de perte qu'entraîne un phénomène ou évènement sur le patrimoine culturel.

Le terme « **risque** » qualifie les dommages ou pertes prévisibles du patrimoine culturel soumis à un phénomène ou un évènement dangereux. Il s'agit donc du produit de l'aléa et de la vulnérabilité.

Risque = Aléa x Vulnérabilité

24

CENTRE
RÉGIONAL DE
CONSERVATION
RESTAURATION
DES BIENS
CULTURELS
DE BASSE-
NORMANDIE

RISQUES NATURELS



Mouvements
de terrain



Séismes



Tempêtes



Inondations

RISQUES TECHNOLOGIQUES



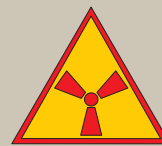
Transports de
matières dangereuses



Industriels



Ruptures
de barrages



Nucléaire



Plan de prévention des risques (PPR)

“ Il permet à une institution d’anticiper et de préparer les actions à mettre en œuvre en vue de réduire les risques et les dommages occasionnés aux bâtiments et à leur contenu et de réagir efficacement et rapidement en cas d’urgence. ”

Il se caractérise par l’**identification** et l’**évaluation** des principaux risques et la **réduction** de ces risques en veillant à :

- > **Entretien des relations régulières avec les services techniques** pour :
 - › la mise en place des mesures régulières d’entretien et de maintenance,
 - › la vérification des installations électriques et de chauffage,
 - › l’installation de systèmes automatiques de détection d’incendie et d’intrusion.
- > **Établir et maintenir un contact avec les services opérationnels de secours.**
- > **Effectuer des reproductions de sauvegarde pour les documents les plus importants, tels que les catalogues, les inventaires et les conserver sur un autre site.**

Les **arrêtés préfectoraux** sont prédictifs. Ils permettent à chaque commune d’identifier les risques les plus probables auxquels elles peuvent être soumises.

Les **arrêtés de catastrophes** sont rétrospectifs. Ils permettent :

- › la qualification du ou des risques incriminés,
- › la désignation des communes déclarées sinistrées,
- › l’indemnisation des victimes par les assurances.

Pour un risque donné, une même commune peut donc être nommée à plusieurs reprises dans des arrêtés différents.

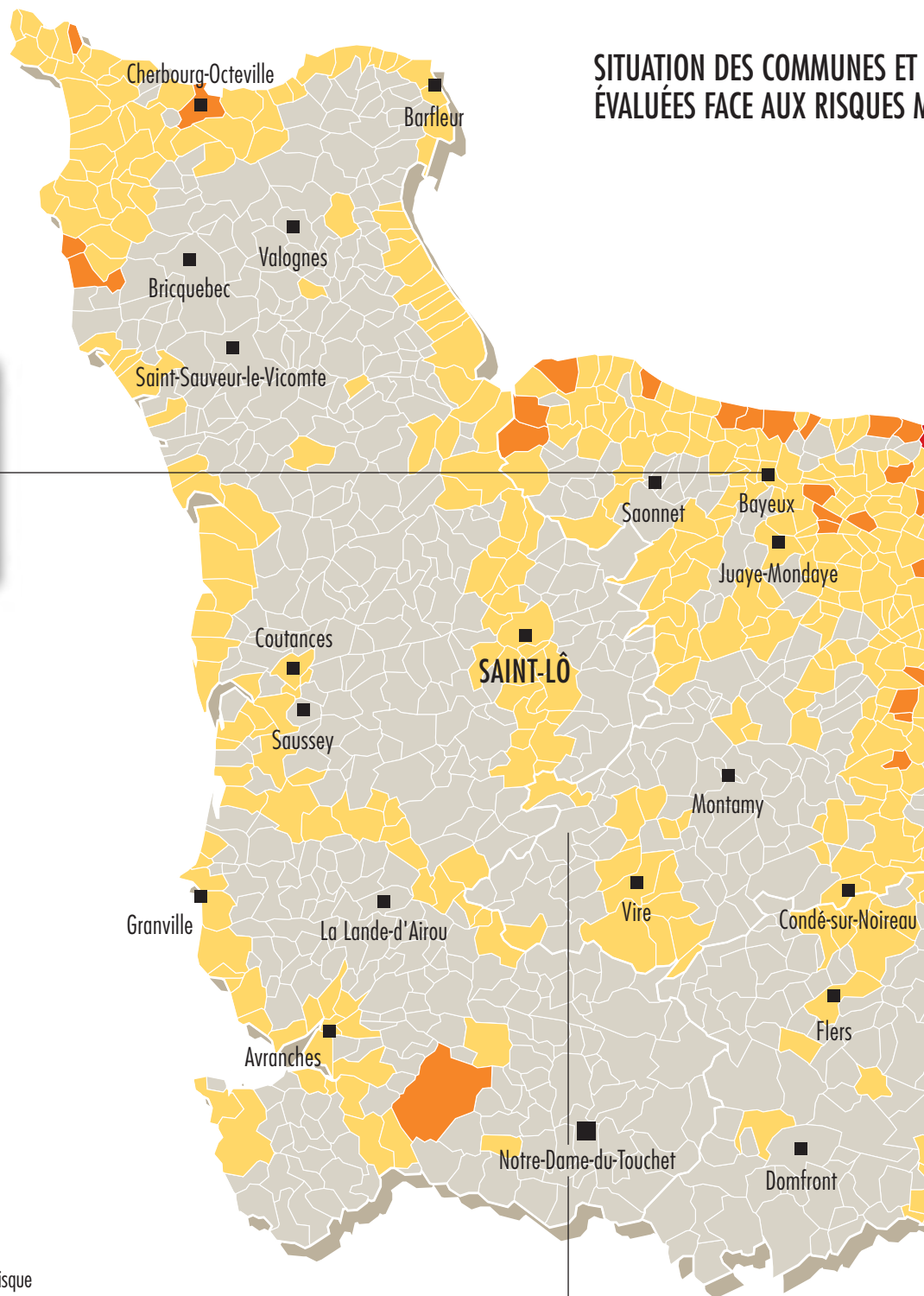
Pour en savoir plus

- > Portail de la Prévention des Risques Majeurs :
www.prim.net

SITUATION DES COMMUNES ET ÉVALUÉES FACE AUX RISQUES M



Inondation



- Sites évalués
- Communes ne présentant aucun risque
- Communes présentant 1 à 2 risque(s)
- Communes présentant 3 à 4 risques
- Communes présentant 5 à 6 risques

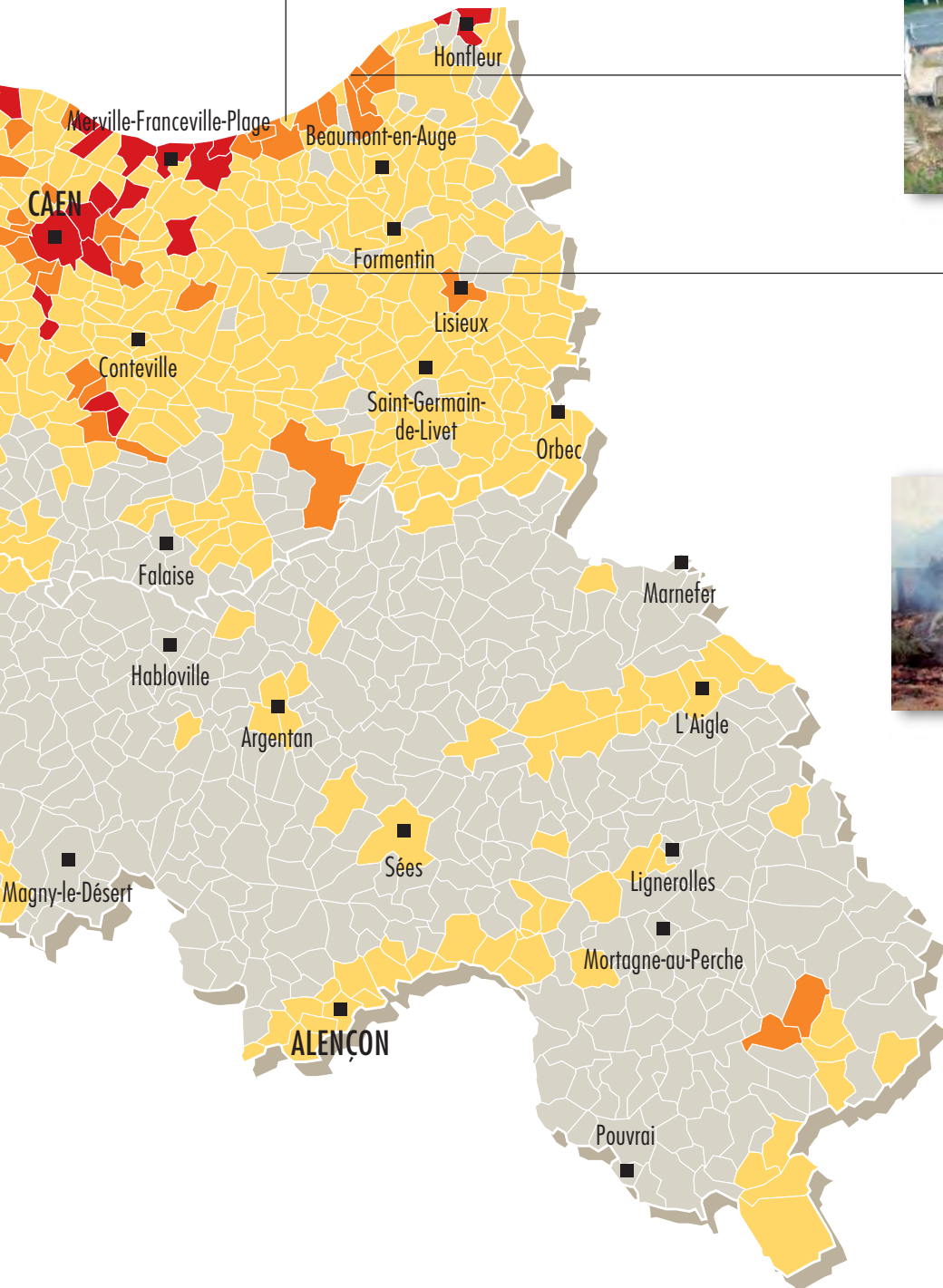


Tempête

INSTITUTIONS MAJEURS



Glissement de terrain



Glissement de terrain



Foudre



Risques associés à l'édifice

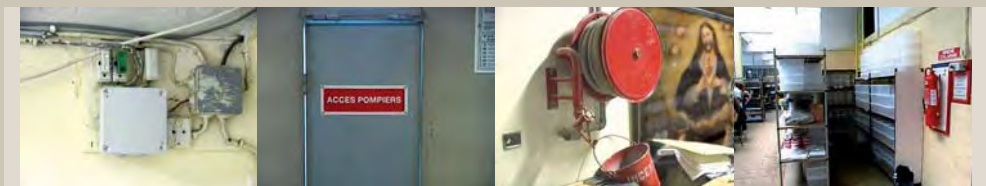
“ Parmi les 72 édifices évalués sur les 50 sites, 44 sont dans un état jugé préoccupant voire très préoccupant, notamment pour la préservation des biens culturels. ”

- > 8 bâtiments sont classés au titre des Monuments Historiques,
- > 6 sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques,
- > 3 sont à la fois classés et inscrits aux Monuments Historiques.

La collecte de données permet de caractériser :

1. Le niveau de sécurité et de sûreté en terme d'installations et d'équipements

> Sécurité



Installations à risques

Accès pompiers

Accessibilité
des équipements

Date de révision
des extincteurs

> Sûreté



Télésurveillance

Détecteur intrusion

Porte et fenêtre sécurisées



2. Le niveau de salubrité de l'édifice

> Veiller au clos et au couvert en vérifiant que :

- › L'état des toitures n'entraîne pas de dégât des eaux.
- › Les descentes d'eaux pluviales ne ravinent pas le bas des murs et/ou ne débordent pas.
- › Les joints de mortier et les enduits soient efficaces pour l'étanchéité des murs sans toutefois empêcher les échanges hygrométriques.
- › Les huisseries de portes et de fenêtres présentent une étanchéité suffisante pour éviter les infiltrations d'eau pour permettre une bonne gestion du climat et pour garantir la sûreté des biens culturels.



Plancher infesté

Toiture

Descente d'eau bouchée

Déjections d'oiseaux

> Surveiller les risques d'infestations :

- › Les animaux tels que pigeons et rongeurs nichent et creusent des galeries dans les mortiers de pose ; ils créent ainsi des voies d'accès et de ravinement à l'eau et affaiblissent la résistance mécanique des ouvrages.
- › Les insectes xylophages fragilisent les structures en bois et se disséminent sur les biens culturels.

> Pour réduire les risques d'infestation et les contaminations biologiques, il faut :

- › Assurer régulièrement l'**entretien des locaux**.
- › Utiliser un aspirateur pour le ménage plutôt que le balai qui disperse les poussières.
- › Laver les sols, notamment les pavages, avec une serpillière essorée pour réduire les apports en eau et exclure les détergents agressifs tels que l'eau de Javel qui contient du chlore ou les produits dégraissants souvent acides qui dégradent les matériaux poreux.
- › Assurer une bonne ventilation.



Insecte xylophage

Champignon : mэрule

Algues



Risques liés à l'environnement immédiat

Facteurs de dégradation des biens culturels > Le climat

“ L'air est sec quand l'humidité relative est inférieure à 35% ; l'air est humide lorsqu'il est à plus de 65% d'humidité relative. ”

Été comme hiver, la Basse-Normandie est une région humide.

1. L'humidité

L'humidité relative (HR) varie avec la température. Plus la température est élevée, plus l'humidité relative diminue.

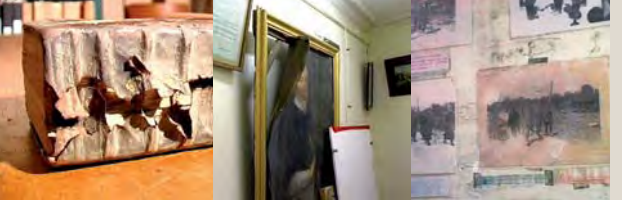
Les variations brutales amplifient la dégradation des biens culturels.

Les conditions d'**humidité relative** et la **température** requises pour les matériaux organiques d'origine végétale ou animale, comme le bois, l'ivoire, le cuir et le parchemin, les textiles, les papiers sont de 50% à 60% pour les valeurs les plus élevées avec une température comprise entre 16 et 20 degrés.

Si l'humidité peut être néfaste, une atmosphère trop sèche peut également conduire à de très fortes dégradations : fentes dans les bois, rupture des peaux et parchemins.

2. La température

Une température élevée accélère la vitesse de dégradation des matériaux et favorise notamment les processus d'oxydation. En revanche, lorsqu'elle est très basse, la matière devient plus cassante.



Le contrôle du climat permet de réduire les risques.

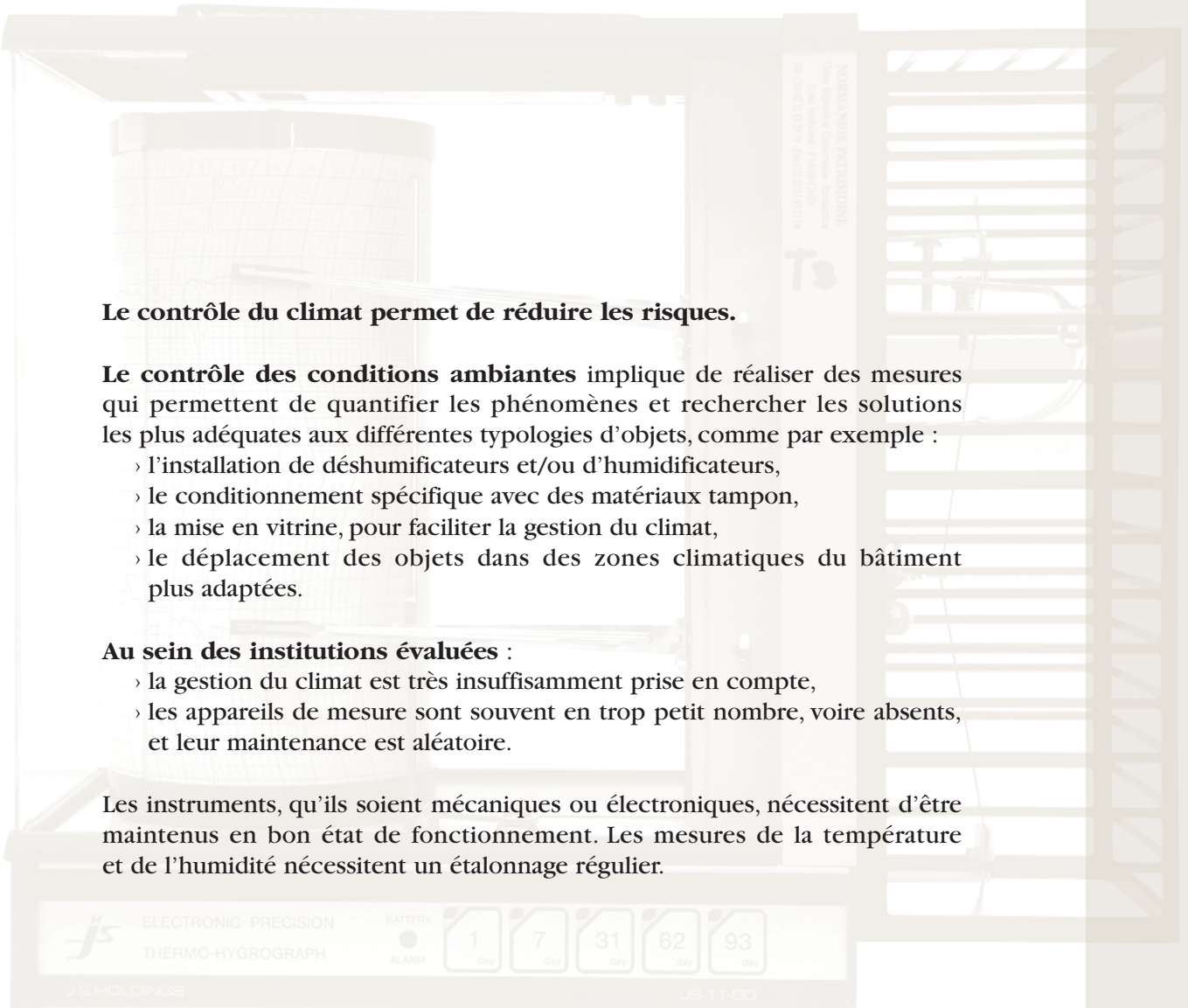
Le **contrôle des conditions ambiantes** implique de réaliser des mesures qui permettent de quantifier les phénomènes et rechercher les solutions les plus adéquates aux différentes typologies d'objets, comme par exemple :

- › l'installation de déshumidificateurs et/ou d'humidificateurs,
- › le conditionnement spécifique avec des matériaux tampon,
- › la mise en vitrine, pour faciliter la gestion du climat,
- › le déplacement des objets dans des zones climatiques du bâtiment plus adaptées.

Au sein des institutions évaluées :

- › la gestion du climat est très insuffisamment prise en compte,
- › les appareils de mesure sont souvent en trop petit nombre, voire absents, et leur maintenance est aléatoire.

Les instruments, qu'ils soient mécaniques ou électroniques, nécessitent d'être maintenus en bon état de fonctionnement. Les mesures de la température et de l'humidité nécessitent un étalonnage régulier.



ELECTRONIC PRECISION
THERMO-HYGROGRAPH

BATTERY
ALARM

1 7 31 62 93
°C

JS HOLDINGS

JS 11-00



Thermohygrographe :
mesures en continu de la température
et de l'humidité relative



Thermohygromètre :
mesures
ponctuelles



> La lumière et ses rayonnements

“ L'effet de la lumière est cumulatif : un éclairage de 1000 lux pendant une heure équivaut à un éclairage de 100 lux pendant 10 heures... Il faut donc agir sur le niveau d'éclairement et en limiter la durée. ”

La lumière est un phénomène corpusculaire et ondulatoire, elle véhicule une énergie inversement proportionnelle à sa longueur d'onde. Les sources de lumière, que ce soient la lumière du jour ou les lampes électriques émettent toutes, en proportion variable, des ondes électromagnétiques.

On distingue de part et d'autre du rayonnement visible, le **rayonnement ultraviolet (UV)** et le **rayonnement infrarouge (IR)**. Ils représentent, pour les objets constitués de matériaux organiques tels que les papiers, les textiles, certaines matières colorantes, les spécimens de sciences naturelles, une source de dégradation largement démontrée par la décoloration ; l'accélération des processus de vieillissement des matériaux sont les effets les plus fréquents.

Au sein des institutions évaluées, la **gestion de l'éclairement** est très insuffisamment prise en compte. Il est nécessaire de :

- › **mesurer le niveau d'éclairement** à l'aide d'un luxmètre,
- › **mesurer la quantité de rayons UV** dans les sources lumineuses par UV-mètre.

Seules 2 des 50 institutions évaluées utilisent un appareil de mesure.

Pour les objets les **plus sensibles**, un niveau d'éclairement de **50 lux** maximum est préconisé. Pour les matériaux **moins sensibles**, **150 à 200 lux** sont généralement admis.





> Les infestations et contaminants biologiques

“ Tous les sites évalués présentent des signes d’infestation ou de contamination à des degrés plus ou moins importants. ”

Les agents de dégradation biologique : champignons, moisissures, insectes et rongeurs contribuent majoritairement à la dégradation des biens culturels. Ces agents se nourrissent des substrats organiques qu’ils trouvent. L’absence de ventilation, l’obscurité et des niveaux de température et d’humidité relative élevés favorisent leur développement.

Les dommages causés sont irréversibles.

La propreté des locaux est le meilleur moyen de prévention contre les infestations.

Tout objet contaminé doit être rapidement isolé afin de réduire les risques de propagation. Lors des opérations de nettoyage, vérifier qu’il n’y a pas de signe d’activité.

Les microorganismes peuvent affecter les matériaux organiques, mais également les matériaux de nature minérale tels que la pierre ou le verre.

À plus de 70% d’humidité relative, le risque de développement des moisissures augmente, particulièrement dans l’obscurité et s’il y a peu de circulation d’air. La situation est aggravée en présence d’un fort empoussièrément.



Mérule

Pourriture cubique : signe d’activité de la mérule

Signes d’activité des insectes xylophages



> Les polluants

“ De nombreux polluants endommagent les objets. Particules solides constituées des poussières, fumées, spores ou particules gazeuses. ”

Ils favorisent les dégradations mécaniques par abrasion et physico-chimiques par oxydation ou hydrolyse. En outre, leur présence est propice au développement de moisissures et d'insectes et ils provoquent entre autres :

- › **la dégradation des matériaux constitutifs** : les décolorations (jaunissement des vernis, pâlissement des couleurs, etc...),
- › **la corrosion des métaux.**

De plus, les poussières favorisent la propagation du feu en cas d'incendie.

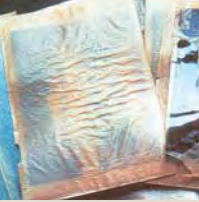
Des mesures de pollution atmosphérique et de niveau de contamination biologiques peuvent être réalisées par des spécialistes.



Poussière

Abrasion

Oxydation



> Les matériaux constitutifs des biens culturels

“ Tout objet est sujet aux transformations
liées au vieillissement de ses composants. ”

Cependant, certains matériaux sont intrinsèquement très instables, tel est le cas de certains papiers fabriqués à partir de pâtes à bois (journaux), ou d'objets constitués de matériaux artificiels ou synthétiques comme les nitrates de cellulose (photographies, négatifs, films). Identifier ces matériaux permet de mettre en œuvre les actions adéquates.

> L'homme

La méconnaissance et parfois la négligence conduisent à :

- › un mauvais stockage,
- › de mauvaises manipulations,
- › des actes de malveillance (plus rarement),
- › la destruction (actes de guerre).



Mauvais stockage



Mauvaise manipulation



Acte de malveillance



Destruction
(actes de guerre)

Élaborer un plan de sauvegarde des biens culturels en cas de sinistre

“ Le principal objectif est de minimiser la gravité d'un sinistre en réagissant efficacement en cas d'urgence. ”

- > Effectuer des reproductions de sauvegarde pour les documents les plus importants, y compris les catalogues, les inventaires et les conserver sur un autre site pour en garder la trace.
- > Connaître les biens culturels à sauver par ordre de priorité, en tenant compte des capacités de l'institution à les protéger et/ou les évacuer (encombrement, poids, volume...).
- > Planifier par anticipation les interventions à effectuer sur les biens culturels.
- > Inspecter les bâtiments et intervenir sur les éléments susceptibles de produire un sinistre :
 - › initier des mesures régulières d'entretien et de maintenance,
 - › vérifier les installations électriques et de chauffage,
 - › installer des systèmes automatiques de détection d'incendie et d'intrusion.
- > Définir le rôle de chacun : alerte, prise de décisions, modalités d'actions.
- > Disposer des équipements nécessaires à la protection des collections.
- > Identifier des espaces de stockage en cas de déplacements et/ou d'évacuation.
- > Souscrire une assurance pour l'édifice et son contenu, tels que :
 - › documents d'archives irremplaçables,
 - › livres rares ou uniques,
 - › objets d'art.

Pour en savoir plus

- > Site internet du Comité Français du Bouclier Bleu :
www.bouclier-bleu.fr



Équipements d'intervention d'urgence

- > **Poste de radio à piles** pour connaître les consignes à suivre.
- > **Lampes de poche** (frontale de préférence, mains libres), pour agir en cas de coupure du réseau électrique.
- > **Trousse de premiers secours.**
- > **Équipements de protection pour l'équipe d'intervention**
 - › vêtements de protection,
 - › gants,
 - › masques.
- > **Équipements en cas d'inondation ou d'incendie** (après chaque incendie, l'intervention des pompiers conduit les institutions à gérer les effets de l'eau)
 - › pompes à eau,
 - › aspirateurs humides,
 - › appareils de ventilation,
 - › déshumidificateurs et humidificateurs,
 - › éponges, serpillères et seaux.
- > **Équipements et matériel en cas de sinistre**
 - › bâches, cales pour rehausser, caisses en plastique (polyéthylène),
 - › papiers et textiles blancs absorbants (feuilles, rouleaux, buvards)
 - › sacs et sachets en plastique (en polyéthylène) de différentes tailles,
 - › matériel de marquage et d'écriture (blocs notes, marqueurs indélébiles, rubans et étiquettes auto-adhésifs),
 - › ciseaux, couteaux, ficelles.
- > **Équipements pour documenter le sinistre**
 - › appareil-photo,
 - › caméra vidéo,
 - › dictaphone.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle doit être adaptée au cas par cas en tenant compte des biens culturels détenus.



Bilan et préconisations

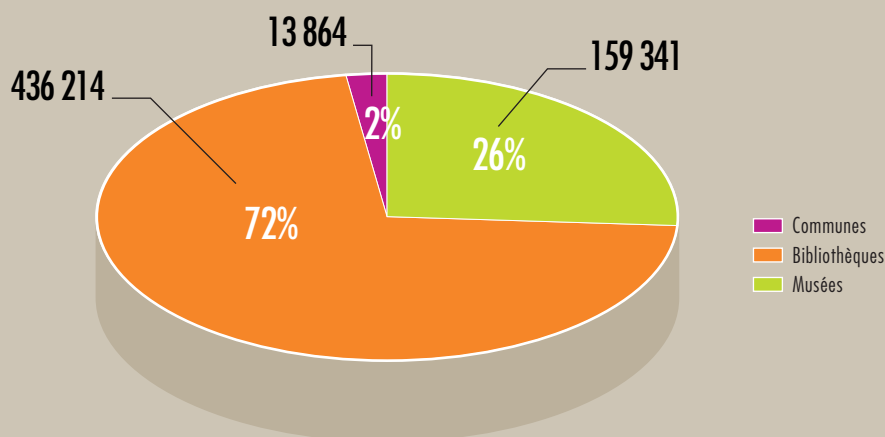
Bilan

« une journée - un site »

“ La quantification du nombre de biens culturels constitue un repère. ”

Si le nombre d'objets examinés (comptés + estimés) dans les 50 sites évalués est fiable, il ne hiérarchise pas les biens culturels entre eux en terme d'intérêt, de valeur, etc.

NOMBRE D'OBJETS ÉVALUÉS (comptés + estimés)



38

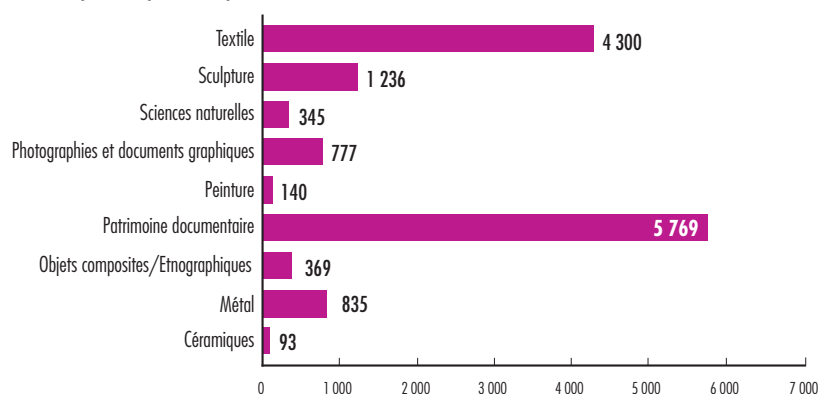
Exemple :





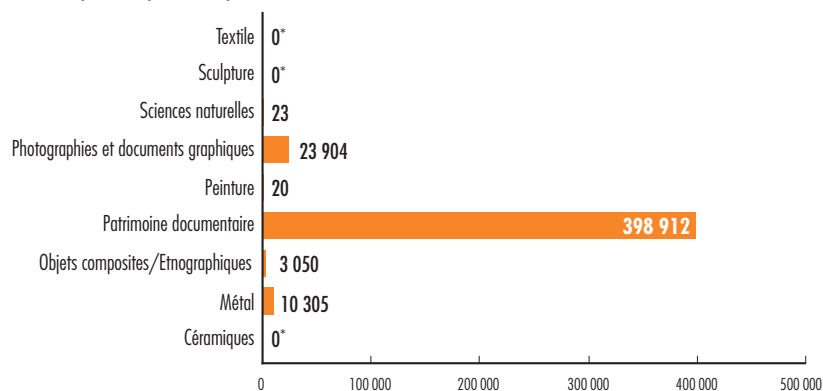
COMMUNES

(total objets comptés + objets estimés = 13 864)



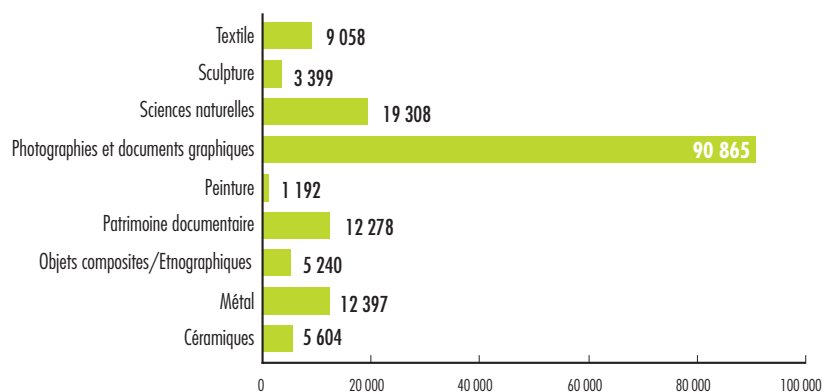
BIBLIOTHÈQUES

(total objets comptés + objets estimés = 436 214)



MUSÉES

(total objets comptés + objets estimés = 159 341)



* Le "0" correspond à une quantité jugée insuffisante pour être prise en compte dans le cadre de l'étude.



Bilan

« une journée - un site »

Les critères définis pour caractériser l'état de conservation des objets mobiliers sont les suivants :

- > Objet non manipulable, instable, avec détérioration active, contamination généralisée :

- › **Très préoccupant : action urgente (dans l'année)**

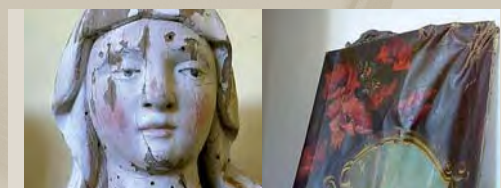


Corrosion active du tenon en métal

Infestation active

- > Objet instable et fragile, manipulation délicate et/ou détérioration liée à un contaminant de manière ponctuelle :

- › **Préoccupant : action à court terme (dans les 2 à 5 ans)**

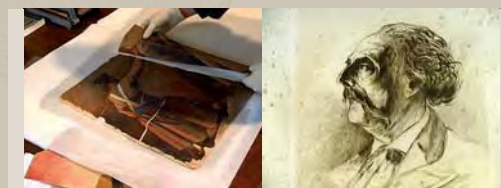


Pertes de polychromie

Déformations

- > Objet stable et manipulable mais matériau de contact inadapté, lacune ancienne... :

- › **Peu préoccupant : action à moyen terme (dans les 5 à 10 ans)**



Déchiré mais stable

Jauni et piqué

- > Objet stable et manipulable :

- › **Pas préoccupant : pas d'action**

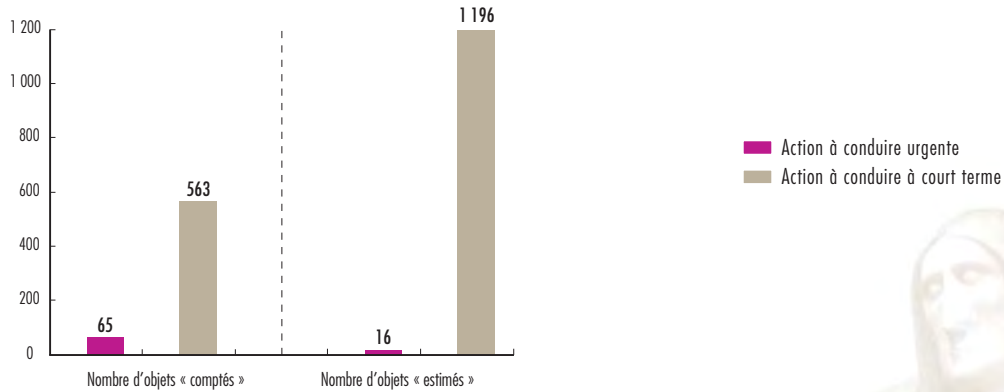


Objets stabilisés

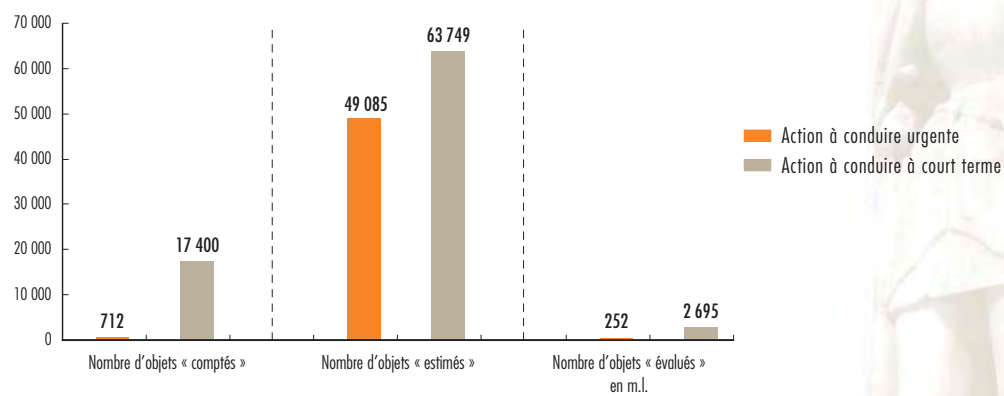


Bilan par type d'institution

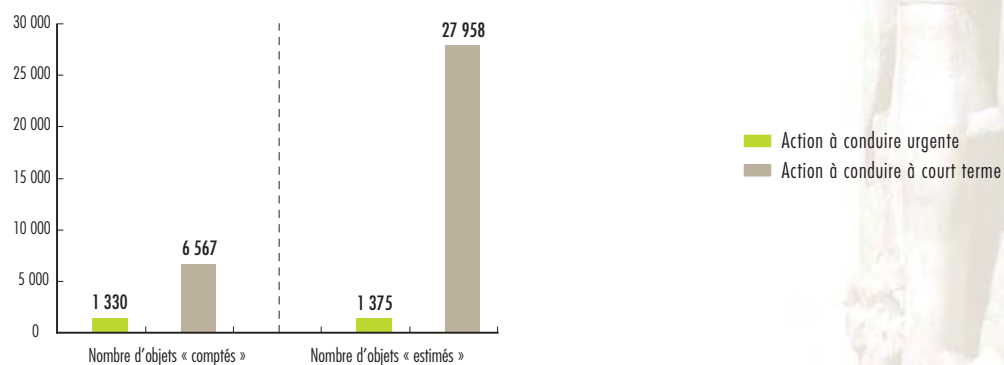
COMMUNES



BIBLIOTHÈQUES



MUSÉES



Quantification des actions à conduire

“ Les constats réalisés permettront de suivre dans le temps l'évolution des pratiques. ”

1. Actions de conservation préventive

> **Déplacement et tri**

De très nombreux objets sont stockés dans des endroits inadaptés à leur préservation. Avant de déplacer un objet, il faut s'assurer que son état le permet. Les mauvaises manipulations sont une source de dommages importants.

Trier peut être un travail de spécialiste.

En revanche, dans de très nombreux cas, la réorganisation des lots d'objets et l'élimination de bric-à-brac permettent d'améliorer la préservation.

> **Rangement et mode de présentation**

Les mauvaises conditions de stockage ou de présentation conduisent à des déformations mécaniques et favorisent la dégradation des objets.

> **Dépoussiérage**

Le dépoussiérage et éviter l'empoussiérement permettent d'améliorer notablement la préservation.

Pour certaines typologies d'objets : photographies, peintures, documents graphiques, certains objets ethnographiques, le dépoussiérage est un travail de spécialistes en conservation-restauration ou de généralistes ayant préalablement reçu une formation spécifique.

> **Conditionnement**

Un conditionnement adapté permet de ralentir considérablement les risques de dégradation. Les matériaux de protection doivent être propres, sans moisissures ni insectes. Pour une utilisation de longue durée, il est hautement souhaitable d'utiliser des matériaux neutres et stables chimiquement.



Stockage inadapté

Tri

Dépoussiérage pour un spécialiste

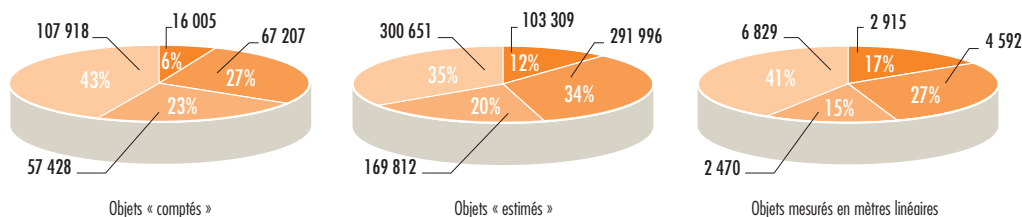


TYPE D'INSTITUTION	DÉPLACEMENT ET TRI		DÉPLACEMENT ET TRI		DÉPLACEMENT ET TRI		RANGEMENT PRÉSENTATION		RANGEMENT PRÉSENTATION		RANGEMENT PRÉSENTATION	
	Objets « comptés »	%	Objets « estimés »	%	Objets en mètres linéaires	%	Objets « comptés »	%	Objets « estimés »	%	Objets en mètres linéaires	%
Total communes	2 236	14%	4 768	5%	94	3%	2 191	3%	4 768	2%	94	2%
Total bibliothèques	5 641	35%	55 085	53%	2 771	95%	49 233	73%	226 670	78%	4 435	97%
Total musées	8 128	51%	43 456	42%	50	2%	15 783	23%	60 558	21%	63	1%
Nombre d'objets	16 005	100%	103 309	100%	2 915	100%	67 207	100%	291 996	100%	4 592	100%

TYPE D'INSTITUTION	CONDITIONNEMENT		CONDITIONNEMENT		CONDITIONNEMENT		DÉPOUSSIÉRAGE		DÉPOUSSIÉRAGE		DÉPOUSSIÉRAGE	
	Objets « comptés »	%	Objets « estimés »	%	Objets en mètres linéaires	%	Objets « comptés »	%	Objets « estimés »	%	Objets en mètres linéaires	%
Total communes	6 365	6%	5 615	2%	955	14%	4 643	8%	4 935	3%	403	16%
Total bibliothèques	83 226	77%	235 378	78%	5 725	84%	40 640	71%	77 385	46%	1 992	81%
Total musées	18 327	17%	59 658	20%	149	2%	12 145	21%	87 492	52%	74	3%
Nombre d'objets	107 918	100%	300 651	100%	6 829	100%	57 428	100%	169 812	100%	2 470	100%

CONSERVATION PRÉVENTIVE

■ Déplacement et tri
 ■ Rangement et présentation
 ■ Conditionnement
 ■ Dépoussiérage



2. Actions de formation

Les personnels chargés de gérer le patrimoine culturel peuvent suivre des formations spécifiques qui pourront les aider dans la gestion quotidienne des biens culturels.



Inventaire et documentation

Marquage

Consolidation et conditionnement

3. Actions de conservation

> Examen périodique

Certains objets sont vulnérables et présentent des altérations évolutives. Il est préconisé d'observer les évolutions de manière régulière dans le temps afin de mettre en œuvre les actions adéquates.

> Documentation

Elle est constituée de l'ensemble des documents relatifs au bien culturel : acte de propriété, photographies, constats d'état, catalogues d'exposition ; tous documents permettant de renseigner l'objet.

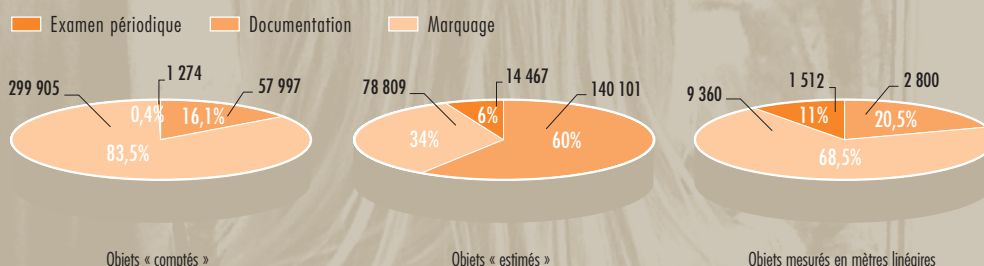
> Marquage

Il consiste à appliquer un signe de propriété sur un bien, et peut être associé à un numéro d'inventaire et/ou une cote. Le matériel employé doit être stable chimiquement et ne doit pas endommager l'objet. Lorsque la consistance ou la taille du bien l'exige, le marquage est réalisé sur une étiquette ou sur le conditionnement.

TYPE D'INSTITUTION	EXAMEN PÉRIODIQUE <i>Objets « comptés »</i>		EXAMEN PÉRIODIQUE <i>Objets « estimés »</i>		EXAMEN PÉRIODIQUE <i>Objets en mètres linéaires</i>		DOCUMENTATION <i>Objets « comptés »</i>		DOCUMENTATION <i>Objets « estimés »</i>		DOCUMENTATION <i>Objets en mètres linéaires</i>	
		%		%		%		%		%		%
Total communes	3 005	4%	1 207	0,5%	1 190	12,5%	5 254	36,5%	2 477	10%	1 510	99,9%
Total bibliothèques	64 641	82%	266 528	89%	8 132	87%	84	0,5%	3 248	13%	2	0,1%
Total musées	11 163	14%	32 170	10,5%	40	0,5%	9 129	63%	18 960	77%	0	0
Nombre d'objets	78 809	100%	299 905	100%	9 362	100%	14 467	100%	24 685	100%	1 512	100%

TYPE D'INSTITUTION	MARQUAGE <i>Objets « comptés »</i>		MARQUAGE <i>Objets « estimés »</i>		MARQUAGE <i>Objets en mètres linéaires</i>	
		%		%		%
Total communes	1 878	3%	960	1%	46	2%
Total bibliothèques	38 720	67%	81 895	59%	2 692	96%
Total musées	17 399	30%	57 246	50%	61	2%
Nombre d'objets	57 997	100%	140 101	100%	2 799	100%

CONSERVATION





Refixage



4. Actions de conservation-restauration

C'est l'ensemble des actions appliquées à un objet à la fois, effectuées par un spécialiste dûment formé.

> Conservation curative

La conservation curative traite les facteurs de dégradation et leurs effets sur un bien. Par exemple : désinfestation, désinsectisation...

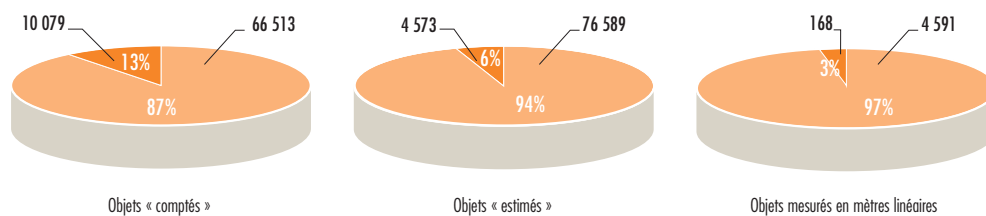
> Conservation-restauration

Consolide et stabilise les matériaux d'un objet altéré et le rend compréhensible en respectant son intégrité historique et esthétique.

TYPE D'INSTITUTION	CONDITIONNEMENT		CONDITIONNEMENT		DÉPOUSSIÉRAGE		DÉPOUSSIÉRAGE		DÉPOUSSIÉRAGE			
	Objets « comptés »	%	Objets « estimés »	%	Objets en mètres linéaires	Objets « comptés »	%	Objets « estimés »	%	Objets en mètres linéaires		
Total communes	3 861	6%	1 095	2%	1 220	26%	1 395	14%	287	6%	117	70%
Total bibliothèques	55 577	83%	55 539	72%	3 354	73%	6 477	64%	3 940	86%	50	30%
Total musées	7 075	11%	19 955	26%	17	1%	2 207	22%	346	8%	0	0%
Nombre d'objets	66 513	100%	76 589	100%	4 591	100%	10 079	100%	4 573	100%	168	100%

CONSERVATION - RESTAURATION

■ Conservation curative - Stabilisation ■ Conservation - Restauration / Traitement fondamental





Le coût de la préservation

La conservation matérielle de biens culturels, de collections ou de fonds requiert souvent l'expertise de spécialistes pour mettre en évidence les priorités.

À titre indicatif, le coût de cette prestation varie de 1 750 € TTC à 3 850 € TTC selon la taille des institutions et l'importance des collections et des fonds.

Il se répartit de la manière suivante :

- › une journée de consultation : 550 à 850 € TTC
- › rédaction d'un rapport d'analyse : 1 200 à 3 000 € TTC

Un certain nombre d'actions peuvent être conduites au sein des institutions mais il est nécessaire de disposer des équipements adéquats :

> Équipements de gestion des facteurs de dégradation :

- › Aspirateur : 150 à 250 € HT
- › Aspirateur professionnel (filtration absolue des particules) : 450 à 880 € HT
- › Thermohygrographe : 1 145 à 1 524 € HT
(enregistrement continu des données d'humidité et de température)
- › Thermohygrographe : 196 à 517 € HT
(données ponctuelles - humidité et température)
- › Luxmètre : 1261 € HT
(Ultra-Violet)

> Matériaux de conditionnement pour réduire les facteurs de dégradation :

- › Papier de soie (1 000 feuilles) : 53 à 110 € HT
- › Plaque en mousse polyéthylène (x 20) : 52 à 129 € HT
- › Rouleau de film à bulles : 35 à 61 € HT
- › Rouleau de film mousse : 138 à 151 € HT
- › Rouleau de film polyéthylène (bâche) : 179 € HT
- › Boîte de conservation en polypropylène : 7 à 14 € HT
- › Boîte archives conservation : 4 à 7 € HT
- › Boîte archives ordinaire : 0,75 à 1,25 € HT

*Prix donnés à titre indicatif, sans valeur contractuelle.



Conclusion



Le *Notaire* *Devant,*

M^e Augustin Marie Fontaine, Notaire
à la Ville de Villiers, Saône, Doubs, le
Le vingt deux Mai mil huit
cent quatre vingt trois.

Amis, Messieurs Thesmit, Cultivateur demeurant
à la Ville de Villiers,
et Monsieur Jean Baptiste François
Machin, Notaire honoraire, Propriétaire,
demeurant à Villiers.
Ces deux Messieurs.

& Comparu.

Monsieur Louis Jules de Seyronny,
Propriétaire, demeurant au château de la Ville
de Villiers, Commune de Villiers.

Conclusion

En permanence, le patrimoine culturel risque de subir des dommages.

L'eau, le feu, le climat, la lumière et ses rayonnements, les infestations et les contaminants biologiques, les polluants, l'homme ou encore les matériaux constitutifs des objets eux-mêmes, sont autant de facteurs qui peuvent conduire à la perte de cette source de connaissance, à la disparition de ce patrimoine.

Des solutions techniques existent ; elles sont connues des professionnels de la conservation du patrimoine mais ne sont pas suffisamment appliquées, le plus souvent par manque de moyens.

Elles relèvent pour l'essentiel d'une meilleure prise en compte des risques et de l'acquisition des équipements pour les réduire ; de l'établissement à grande échelle de campagnes de conditionnement réalisées avec des matériaux adéquats et assorties de formations spécifiques pour que les compétences nécessaires à leur application soient largement diffusées sur l'ensemble des sites où des biens culturels sont présents.

Ces objectifs peuvent être atteints par une aide pratique directe, l'apport de conseils et d'information et la formation.

Il convient enfin de promouvoir le patrimoine culturel car son accessibilité stimule la sensibilisation et donc contribue à sa conservation.

Toute politique de gestion implique de se doter d'un certain nombre d'outils spécifiques. Elle s'inscrit dans un contexte précis, fixe des objectifs hiérarchisés à atteindre et quantifie les moyens nécessaires.

Il existe deux approches pour améliorer la préservation des biens culturels et elles ne s'excluent pas :

- › réduire les risques ou éviter les facteurs de dégradation,
- › limiter les dommages par un ensemble de mesures d'organisation et de gestion, techniques et structurelles.

La sauvegarde du patrimoine culturel est l'affaire de chacun et d'abord des responsables des collections publiques. Dans le même temps, elle relève de nombreux spécialistes pour sa mise en œuvre effective. Elle repose sur des échanges scientifiques, la libre circulation de l'information et le développement de la formation.

Un effort collectif et une synergie des actions conduites doit permettre d'établir des priorités à partir des constats opérés lors de cette étude.

Remerciements

Cette étude a été soutenue par **M^{me} Catheline PERIER-D'IETEREN**, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles et Présidente du Conseil Scientifique de Normandie Patrimoine, dont l'expertise a contribué à faire évoluer le projet.

Que soient remerciés, pour leurs conseils avisés, les membres du Conseil Scientifique :

- › M. Olivier CORPET, Directeur de l'Institut Mémoire de l'Édition Contemporaine
- › M. Jean-Pascal FOUCHER, Directeur des Archives départementales de l'Orne
- › M. Denis GUILLEMARD, Université de Paris I - Maîtrise Sciences et Techniques Conservation-Restauration
- › M. Frédéric HENRIOT, Conservateur Régional des Monuments Historiques - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie
- › M^{me} Elisabeth MOGNETTI, Conservateur en chef - Directrice du Centre Interrégional de Conservation-Restauration du Patrimoine - Marseille
- › M^{me} Josiane PAGNON, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Manche
- › M. Dominique PAIN, Directeur du Service du Patrimoine du Conseil Général du Calvados
- › M^{me} Isabelle PALLOT-FROSSARD, Directeur du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques
- › M^{me} Aude PESSEY-LUX, Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle d'Alençon
- › M. Patrick RAMADE, Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts de Caen
- › M. Alain TAPIE, Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts de Lille
- › M^{me} Jacqueline VASTEL, Conservateur de la Bibliothèque de Cherbourg

Cette étude s'est concrétisée grâce à l'intervention des partenaires de Normandie Patrimoine :

- › Le Conseil Régional de Basse-Normandie
- › La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie

Elle a reçu le soutien de membres du Réseau national de Conservation-Restauration qui se sont impliqués dans la démarche à travers l'étroite collaboration de :

- › M. Stéphane LEMOINE, Conservateur-Restaurateur de métal et céramiques - Arc'Antique
- › M^{me} Lucie VORACEK, Conservateur-Restaurateur de collections archéologiques et ethnologiques du Musée de Normandie
- › M^{me} Katia BASLÉ, Chef des Travaux d'Art - Centre Interrégional de Conservation-Restauration du Patrimoine (CICRP) - Marseille

Des spécialistes de la conservation préventive et de la restauration ont collaboré à l'élaboration de la méthodologie ainsi qu'à la collecte des données sur le terrain :

- › M. Emmanuel CAILLÉ, Conservateur-Restaurateur de sculptures (†)
- › M. Jacques CUISIN, Responsable technique de collections de mammifères et d'oiseaux
- › M^{me} Juliette DELIENS, Conservateur-Restaurateur de textiles
- › M^{me} Agnès GAUDU, Conservateur-Restaurateur d'œuvres sur papier
- › M^{me} Éléonore KISSEL, Conservateur-Restaurateur de documents graphiques
- › M. Pierre-Emmanuel NYEBORG, Conservateur-Restaurateur de photographies
- › M. Bruno PERDU, Conservateur-Restaurateur de sculptures
- › M. Dominique ROBCIS, Conservateur-Restaurateur de métal
- › M^{me} Frédérique VINCENT, Conservateur-Restaurateur d'objets ethnologiques

Ce travail a été dirigé par **M^{me} Christine d'ANTERROCHES**, Directeur de Normandie Patrimoine, et a reçu le concours de l'ensemble de l'équipe du Centre Régional de Conservation-Restauration.

Cette étude n'aurait pu être menée à bien sans la forte implication des élus et des responsables d'institutions patrimoniales qui nous ont accueillis.

16 communes évaluées

Calvados (14)

- › Conteville
- › Formentin
- › Merville-Franceville
- › Montamy
- › Orbec
- › Saonnet

Manche (50)

- › Barfleur
- › Bricquebec
- › La Lande d'Airou
- › Notre-Dame-du-Touchet
- › Saussey

Orne (61)

- › Habloville
- › Magny-le-Désert
- › Marnefer
- › Mortagne-au-Perche
- › Pouvrai

20 bibliothèques évaluées

Calvados (14)

- › Bayeux
Médiathèque municipale
- › Caen
Bibliothèque municipale
- › Condé-sur-Noireau
Médiathèque municipale
- › Falaise
Bibliothèque municipale
- › Honfleur
Médiathèque municipale
- › Juaye-Mondaye
Bibliothèque de l'Abbaye
- › Vire
Bibliothèque municipale

Manche (50)

- › Avranches
Bibliothèque municipale
- › Cherbourg
Bibliothèque municipale
- › Coutances
Médiathèque municipale
- › Granville
Médiathèque municipale
- › Saint-Lô
Médiathèque municipale
- › Valognes
Bibliothèque municipale

Orne (61)

- › Alençon
Médiathèque intercommunale
- › Argentan
Médiathèque intercommunale
- › Domfront
Médiathèque intercommunale
- › Flers
Médiathèque territoriale
- › L'Aigle
Bibliothèque municipale
- › Mortagne-au-Perche
Bibliothèque municipale
- › Sées
Médiathèque municipale

14 musées évalués

Calvados (14)

- › Beaumont-en-Auge
Musée Laplace
- › Caen
Musée de Normandie
- › Honfleur
Musée du Vieux-Honfleur
- › Lisieux
Musée d'Art et d'Histoire
- › Saint-Germain-du-Livet
Château de Saint-Germain-du-Livet
- › Vire
Musée des Arts et Traditions Populaires

Manche (50)

- › Avranches
Musée de l'Avranchin
- › Cherbourg
Musée Emmanuel Liais
- › Granville
Musée du Vieux-Granville
- › Saint-Sauveur-le-Vicomte
Musée Barbey d'Aurevilly

Orne (61)

- › Alençon
Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle
- › Lignerolles
Musée de l'Épicerie
- › Mortagne-au-Perche
Musée Alain
Musée Percheron

204 institutions ont souhaité une évaluation.
Elles sont réparties sur les 179 communes suivantes :

Calvados (14)

- › Anguerny
- › Auberville
- › Barou-en-Auge
- › Bayeux
- › Bazenville
- › Bretteville-sur-Laize
- › Bretteville-sur-Odon
- › Caen
- › La Cambe
- › Castilly
- › Cauvicourt
- › Colombelles
- › Colomby-sur-Thaon
- › Conteville
- › Cosseville
- › Coulvain
- › Courseulles-sur-Mer
- › Courvaudon
- › Creully
- › Crèvecœur-en-Auge
- › Cully
- › Dives-sur-Mer
- › Englesqueville-en-Auge
- › Falaise
- › Family
- › La Folie
- › Fontenay-le-Pesnel
- › Gonneville-sur-Mer
- › Grangues
- › Grentheville
- › Honfleur
- › Juayes-Mondaye
- › Landes-sur-Ajon
- › Lasson
- › Lion-sur-Mer
- › Lisieux
- › Lisores
- › Livarot
- › Livry
- › Maizet
- › Maltot
- › Manneville-la-Pipard
- › May-sur-Orne
- › Merville-Franceville-Plage
- › Le Mesnil-Eudes
- › Le Mesnil-sur-Blangy
- › Montamy
- › Mont-Bertrand
- › Moyaux
- › Ondefontaine
- › Parfouru-sur-Odon
- › Périers-en-Auge
- › Planquery
- › Le Plessis-Grimoult
- › La Pommeraye
- › Pont-l'Évêque
- › Le Pré-d'Auge
- › Rucqueville
- › Saint-André-d'Hébertot
- › Saint-Denis-de-Mère
- › Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
- › Saint-Loup-Hors
- › Saint-Marcouf
- › Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière
- › Saint-Martin-de-Mailloc
- › Saint-Martin-des-Besaces
- › Saint-Vigor-des-Mézerets
- › Saint-Vigor-le-Grand
- › Saonnet
- › Le Theil-en-Auge
- › Tilly-sur-Seulles
- › Touques
- › Tournay-sur-Odon
- › Trévières
- › Troarn
- › Le Tronquay
- › Trungy
- › Truttemer-le-Grand
- › Vaudry
- › Vire

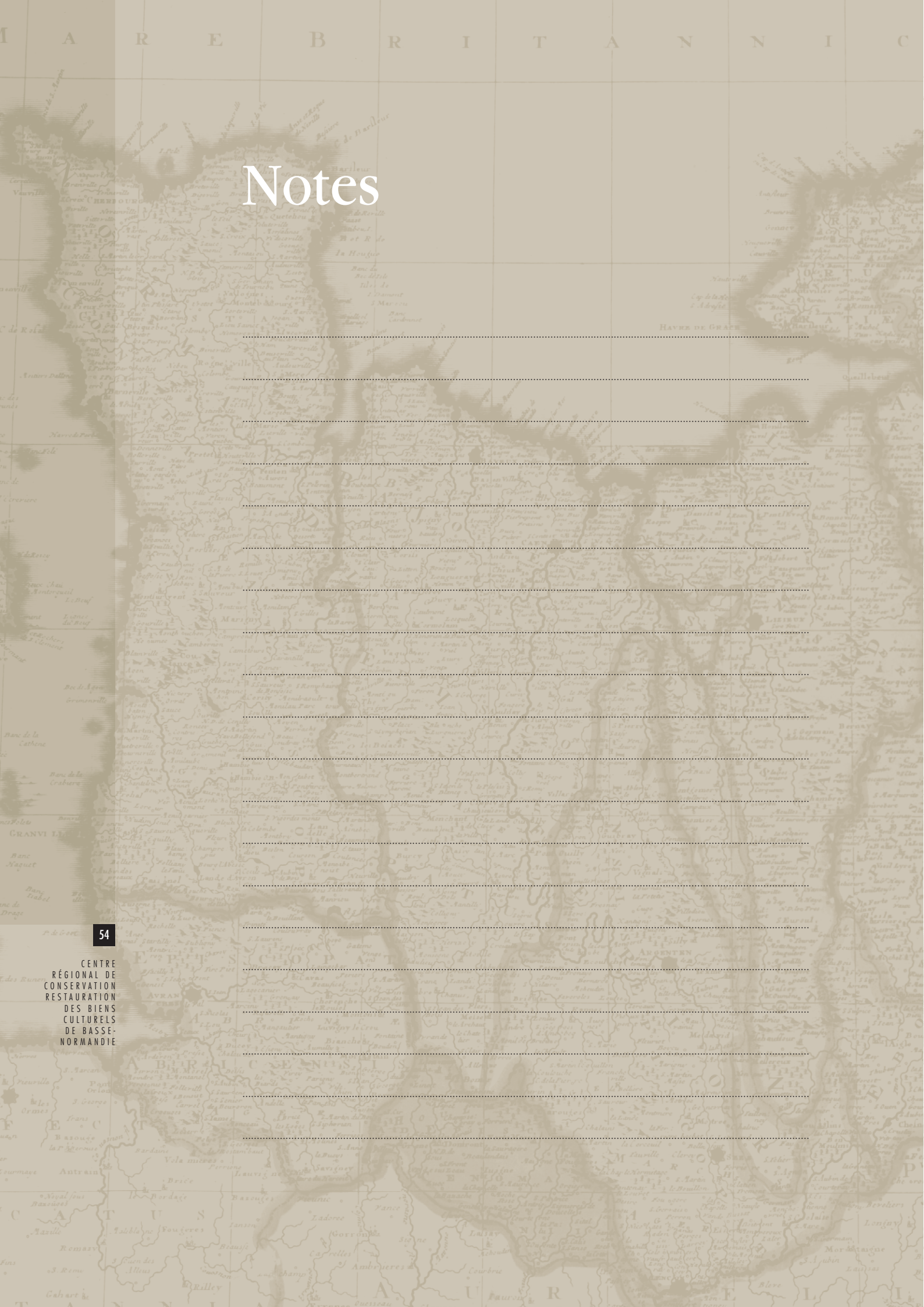
Manche (50)

- › Aumeville-Lestre
- › Avranches
- › Azeville
- › Barenton
- › Barfleur
- › Baudre
- › Bréhal
- › Carentan
- › Cherbourg-Octeville
- › Chèvreville
- › Coudeville-sur-Mer
- › Coulouvray-Boisbenâtre
- › Coutances
- › Dangy
- › Denneville
- › Éroudeville
- › Fierville-les-Mines
- › Geffosses
- › Ger
- › Gaignes
- › Granville
- › Gréville-Hague
- › Hambye
- › Hauteville-la-Guichard
- › Hiesville
- › Lamberville
- › Lingard
- › Macey
- › La Mancellière-sur-Vire
- › Marchesieux
- › Montbray
- › Moon-sur-Elle
- › Morsalines
- › Omonville-la-Petite
- › Le Petit-Celland
- › Pirou
- › Poilley
- › Rampan
- › Sainte-Colombe
- › Saint-Côme-du-Mont
- › Saint-Denis-le-Vêtu
- › Saint-Fromond
- › Saint-Georges-de-Rouelley
- › Saint-Germain-des-Vaux
- › Saint-Lô
- › Saint-Martin-de-Bonfossé
- › Saint-Pierre-Langers
- › Saint-Planchers
- › Saint-Sauveur-le-Vicomte
- › Saint-Senier-sous-Avranches
- › Saint-Symphorien-le-Valois
- › Saint-Vaast-la-Hougue
- › Surville
- › Tourlaville
- › Urville
- › Valognes
- › Le Val Saint-Père
- › Vasteville



Orne (61)

- › Alençon
- › Argentan
- › Barville
- › Boissci-la-Lande
- › La Chapelle-près-Sées
- › La Chapelle-Souef
- › Damigny
- › Domfront
- › La Ferté-Macé
- › Flers
- › Fontaine-les-Bassets
- › Les Gênettes
- › Goulet
- › Maison-Maugis
- › Marchainville
- › Médavy
- › Ménil-Gondouin
- › Ménil-Hermei
- › Ménil-Hubert-sur-Orne
- › Ménil-Vin
- › Montabard
- › Mortagne-au-Perche
- › Notre-Dame-du-Rocher
- › Pacé
- › Rouelle
- › Saint-Agnan-sur-Erre
- › Saint-Christophe-le-Jajolet
- › Saint-Cys-la-Rosière
- › Saint-Germain-des-Grois
- › Saint-Gervais-du-Perron
- › Saint-Julien-sur-Sarthe
- › Saint-Lambert-sur-Dive
- › Saint-Loyen-des-Champs
- › Saint-Martin-d'Écublei
- › Saint-Martin-des-Pézerits
- › Saint-Nicolas-de-Sommaire
- › Saint-Roch-sur-Égrenne
- › Saint-Symphorien-des-Bruyères
- › Le Sap
- › Sées
- › Vaunoise



Notes



CENTRE REGIONAL DE CONSERVATION RESTAURATION DES BIENS CULTURELS DE BASSE-NORMANDIE



M A R E B R I T A N N I C



CENTRE RÉGIONAL
DE CONSERVATION-RESTAURATION
DES BIENS CULTURELS
DE BASSE-NORMANDIE

9 rue Vaubenard - 14 000 CAEN
Tél. 02 31 93 25 79
Fax 02 31 93 21 04
Email : norpatcaen@wanadoo.fr
Site : www.normandiepatrimoine.fr

Crédits photographiques
© Normandie Patrimoine



ecompub - RCS 438 940 545 - 0224529840 - 11.06